



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Académie de Dijon

# Education Physique et Sportive

## MEMENTO EXAMEN du DNB

**Session 2019**

**A l'usage des professeurs d'EPS  
et des chefs d'établissements.**

Inspection Pédagogique Régionale  
Education Physique et Sportive

## Les textes :

---

- [Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 \(article 13\)](#) (MENX1241105L) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- [Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015](#) (MENE1506516D) relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- [Arrêté du 9 novembre 2015 modifié](#) (MENE1526483A) relatif aux programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)
- [Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015](#) (MENE1531422D) relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège
- [Arrêté du 31 décembre 2015](#) (MENE1531425A) fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège puis modifié par [Arrêté du 11 mai 2016](#) (MENE1612423A).
- [Note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016](#) (MENE1609352N) relative aux modalités d'attribution à compter de la session 2017
- [Note de service n° 2016-090 du 22 juin 2016](#) (MENE1615562N) relative à l'instauration et organisation de la cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale
- [Arrêté du 27-11-2017 - J.O. du 29-11-2017](#) (MENE1731390A) modalités d'attribution

### 1. Définition du champ d'évaluation

Le DNB repose sur l'évaluation :

- du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, compétences et de culture
  - des résultats aux épreuves d'un examen en fin de cycle 4 comprenant 4 écrits et une épreuve orale.
- ▷ L'évaluation du niveau de maîtrise rend compte de l'acquisition par l'élève des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 4 et fixées par les programmes d'enseignement.
- L'évaluation porte sur les quatre composantes du domaine 1 et sur les quatre autres domaines de formation. Toutes les composantes sont appréciées de façon indépendante ; elles ne peuvent donc pas être compensées entre elles.
  - Les 5 domaines du socle sont déclinés en 5 compétences générales en EPS, elles même découpées en compétences à travailler.
  - Les APSA supports des apprentissages en EPS sont classées en 4 champs d'apprentissage : pour une EPS équilibrée, tous les élèves doivent avoir atteint le niveau attendu de compétence dans au moins une activité physique par champ d'apprentissage (ou mieux encore une activité de chaque groupe d'activité au nombre de huit).

⇒ Remarque :

- le choix des APSA, support des enseignements en EPS, est laissé à l'initiative des équipes pédagogiques. Le projet pédagogique doit définir un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux conditions locales (caractéristiques des élèves, conditions matérielles et équipement, ressources humaines etc...) et permettre l'émergence de toutes les compétences à travailler.
- Il n'y a plus de liste nationale des activités ni de référentiels s'y rapportant : les équipes devront définir les attendus de fin de cycle propre à leur établissement.

L'EPS n'est pas appréciée dans les épreuves écrites mais participe à l'évaluation des :

▷ Parcours de formation (au nombre de 4) :

- Parcours citoyen (enseignement moral et civique) : découverte de la sensibilité, de la règle, du jugement et de l'engagement.
- Parcours avenir (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) : observer, développer le sens de l'engagement et de l'initiative.
- Parcours d'éducation artistique et culturelle : favoriser la démarche du projet, donner du sens aux expériences.
- Parcours santé :

⇒ Remarque : l'EPS peut trouver sa place dans chacun de ces parcours

▷ Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) :

- Ils se fondent sur des démarches de projet interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes individuelles ou collectives et ils contribuent à la mise en œuvre des parcours de formation des élèves.
- Les thématiques interdisciplinaires sont inscrites dans les programmes dont ils sont une modalité explicite de mise en œuvre.

⇒ Remarque : les équipes EPS, déjà investies dans de nombreux projets interdisciplinaires, pourront participer aux différentes thématiques.

## **2. Modalités de l'évaluation**

Le DNB c'est donc :

➤ une note sur **400 points** pour le niveau de maîtrise,

▷ Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié selon une échelle de référence comportant quatre échelons (maîtrise insuffisante pour 10 points, maîtrise fragile pour 25 points, maîtrise satisfaisante pour 40 points et très bonne maîtrise pour 50 points). Le niveau 3 est celui qui permet de valider l'acquisition du socle commun à la fin du cycle 4, « la maîtrise est assez affirmée pour permettre le réinvestissement dans une situation pédagogique inédite » (cf Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les acquis de fin de cycle 4 – académie de DIJON)

▷ Le positionnement de l'élève sur cette échelle s'apprécie à la fin du cycle et ne résulte pas d'une évaluation spécifique : un suivi régulier des apprentissages doit permettre ce bilan.

▷ Le positionnement résulte de la synthèse des éléments et appréciations portées par tous les membres de l'équipe pédagogique du cycle.

⇒ Remarques :

- Les notes des matières (quand elles existent encore) ne sont plus prises en compte dans la validation du DNB.
- Les équipes devront rester vigilantes car leurs « avis » ne seront pas systématiquement pris en compte : 2 avis au moins sont préconisés sur les 3 disciplines du pôle A (Arts plastiques, Education musicale et EPS) pour le domaine 1.4 (comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps) (cf Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les acquis de fin de cycle 4 – Corps d'inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE)

- une note sur **400 points** pour l'examen final.

▷ **Quatre écrits**

▷ Une épreuve orale

⇒ Remarque : l'EPS peut participer à l'évaluation de l'épreuve orale si la discipline est concernée par le choix du candidat (parcours ou EPI).

▷ **Les certificats médicaux :**

- Article D.312-1 du code de l'éducation : « L'éducation physique et sportive figure au programme et dans les horaires, à tous les degrés de l'enseignement public. Elle s'adresse à l'ensemble des élèves. Elle doit être adaptée à l'âge et aux possibilités individuelles, déterminées par un contrôle médical. »
- L'inaptitude totale, ou partielle doit être notifiée et précisée (date, durée, pratiques autorisées, etc.) par un certificat médical (article D.312-2 du code de l'éducation).

▷ Il appartient aux équipes d'être en mesure de proposer une activité adaptée aux possibilités de tous les élèves pour leur apprendre « à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue » (Décret n° 2015-372).

▷ **Quid du contrôle adapté ?**

- Il était destiné :
  - aux élèves présentant une inaptitude partielle de plus de 3 mois
  - aux élèves ayant un handicap suivi par le médecin de santé scolaire
  - aux élèves faisant l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation ou PPS (élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH) et qui ne peuvent pas avoir une pratique assidue des APSA programmées en classe de 3<sup>ème</sup>.
- Article D. 312-6 du code de l'éducation : « les candidats handicapés physiques et les inaptes partiels scolarisés peuvent, en fonction des modalités de prise en compte de l'éducation physique et sportive définies par le règlement d'examen, soit bénéficier d'un contrôle en cours de formation adapté à leurs possibilités, soit participer à une épreuve ponctuelle d'éducation physique et sportive aménagée »

▷ On ne peut plus parler de contrôle adapté dans le cadre du DNB puisqu'il n'y a plus de note disciplinaire.

▷ Toutes les évaluations dans le cadre du DNB doivent être adaptées aux capacités du candidat si l'on veut mesurer un niveau de maîtrise (donc un processus plutôt qu'un résultat).

### **3. Organisation pédagogique**

- « L'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun est menée tout au long du cycle 4, dans les différentes situations d'apprentissage » (note de service du 6 avril 2016).
- « Le niveau de maîtrise atteint par l'élève, dans chacune des composantes du premier domaine et chacun des quatre autres domaines qui composent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est fixé en conseil de classe du troisième trimestre de la classe de troisième : il résulte de la synthèse des évaluations réalisées par les enseignants de ce niveau ainsi que de celles menées antérieurement durant les deux premières années du cycle 4" »
- Les élèves et leurs familles doivent être informés de l'évolution des acquis scolaires

▷ **Le livret scolaire unique numérique**

## Quelques ressources supplémentaires


---

- Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les acquis de fin de cycle 4 – Corps d’inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE.
- Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les élèves au cycle 4 dans le cadre du nouveau collège et des nouveaux programmes disciplinaires – Corps d’inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE.
- FICHE RESSOURCE POUR L’ÉVALUATION DE L’ÉPREUVE ORALE DE SOUTENANCE D’UN PROJET AU DNB – Corps d’inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE

<b>1 FINALITE</b>	
<i>L'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion dans la classe des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive.</i>	
<b>Les 5 domaines du socle</b>	<b>5 compétences générales à travailler pour construire les domaines du socle en EPS</b>
1. Les langages pour penser et communiquer	1. Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.
2. Les méthodes et outils pour apprendre	2. S'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils.
3. La formation de la personne et du citoyen	3. Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités.
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques	4. Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière.
5. Les représentations de monde et l'activité humaine	5. S'approprier une culture physique sportive et artistique
<b>4 champs d'apprentissage complémentaires pour développer les compétences générales</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée.</li> <li>2. Adapter ses déplacements à des environnements variés.</li> <li>3. S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique.</li> <li>4. Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.</li> </ol>	
Extrait de « Présentation des programmes EPS novembre 2015 »	

Niveau d'acquisition	Critères académiques
<b>Maîtrise insuffisante</b> 10 pts	La restitution des savoirs ou l'application des savoir-faire ne sont pas maîtrisés <b>pas d'autonomie / pas de maîtrise du familier / compétence non-acquise</b>
<b>Maîtrise fragile</b> 25 pts	la maîtrise permet la restitution des savoirs ou l'application des savoir-faire mais ne s'exerce que dans des situations pédagogiques familières <b>pas d'autonomie / maîtrise du familier / compétence non-acquise</b>
<b>Maîtrise satisfaisante</b> 40 pts	la maîtrise est assez affirmée pour permettre le réinvestissement dans une situation pédagogique inédite <b>début de l'autonomie / maîtrise de l'inédit / compétence acquise</b>
<b>Très bonne maîtrise</b> 50 pts	la maîtrise est assez affirmée pour permettre le réinvestissement dans une situation pédagogique inédite et complexe <sup>1</sup> <b>début de l'autonomie / maîtrise du complexe / compétence acquise</b>

Extrait de « Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les acquis de fin de cycle 4 – Corps d'inspection - Région académique BOURGOGNE FRANCHE COMTE »



ACADÉMIE  
DE DIJON  
RÉGION ACADÉMIQUE  
FRANCO-COMTE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE LA TECHNOLOGIE

**CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE PARTIELLE (ou inaptitude totale)**  
A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
**Académie de DIJON**

La circulaire n° 2017-058 du 4-4-17 rappelle que seuls les handicaps ne permettant pas à l'intéressé une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve.

Le certificat est à transmettre dans les 48h qui suivent sa prescription.

Je, soussigné(e) ..... docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour l'élève ..... né(e) le ..... et avoir constaté que son état de santé entraîne :

**UNE APTITUDE PARTIELLE** à la pratique physique du ..... au ..... inclus

▷ Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :

→ Remplir le plus précisément possible ce certificat permettra aux enseignants d'EPS de pouvoir proposer un enseignement adapté (augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu...), favorisant ainsi l'intégration de l'élève dans le groupe et valorisant sa participation à l'EPS en toutes circonstances.

<input type="checkbox"/> Marcher	<input type="checkbox"/> Courir	<input type="checkbox"/> Nager	<input type="checkbox"/> Sauter	<input type="checkbox"/> Porter	<input type="checkbox"/> Lever	<input type="checkbox"/> Lancer
<input type="checkbox"/> Grimper	<input type="checkbox"/> Lutter	<input type="checkbox"/> Se renverser				
Mobiliser les parties du corps suivantes :			<input type="checkbox"/> Bras	<input type="checkbox"/> Dos	<input type="checkbox"/> Tête	<input type="checkbox"/> Jambes
Précisions : .....						
Nombre de cases cochées (en lettres) : .....						

▷ Faire des efforts :

<input type="checkbox"/> brefs et intenses	<input type="checkbox"/> modérés (durée limitée à .....)	<input type="checkbox"/> de faible intensité
Arrêt ponctuel de l'activité au signe	<input type="checkbox"/> d'essoufflement	<input type="checkbox"/> de fatigue
<input type="checkbox"/> de douleur		
Précisions : .....		
Nombre de cases cochées (en lettres) : .....		

▷ Indiquer d'autres aménagements souhaitables :

<input type="checkbox"/> liés aux conditions climatiques	<input type="checkbox"/> permettant un allègement du corps			
<input type="checkbox"/> limitant les déplacements et/ou changements de direction				
<input type="checkbox"/> ne sollicitant pas certaines articulations (précisez) : .....				
Pour s'adapter à des troubles	<input type="checkbox"/> de l'équilibre	<input type="checkbox"/> de la coordination	<input type="checkbox"/> de la concentration	<input type="checkbox"/>
autre				
Pour gérer	<input type="checkbox"/> le temps	<input type="checkbox"/> l'espace	<input type="checkbox"/> les consignes	<input type="checkbox"/> les interactions sociales
Précisions : .....				
Nombre de cases cochées (en lettres) : .....				

**UNE INAPTITUDE TOTALE** à la pratique physique du ..... au ..... inclus

A l'issue de cette période, l'élève sera considéré apte à la pratique de l'EPS.

▷ Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE en l'absence de pratique physique possible :

<input type="checkbox"/> juger	<input type="checkbox"/> observer	<input type="checkbox"/> autre(s) : .....
Nombre de cases cochées : .....		

Fait à ....., le .....

Cachet et signature du médecin

---

## GESTION des APTITUDES PARTIELLES FICHE NAVETTE E.P.S

---

### 1. L'élève rencontre le professeur E.P.S qui initie la fiche navette

L'objet de cet entretien doit permettre à l'enseignant de faire des propositions de pratiques adaptées, dans le cadre des leçons EPS de la classe ou bien grâce à d'autres aménagements. Il conviendra d'agrafer le certificat initial à la fiche navette (ou d'imprimer la fiche navette au verso du certificat médical).

APSA support de l'EPS	Aménagements éventuels proposés

Le :

NOM et signature du Professeur  
 Tampon de l'établissement

### 2. la fiche navette est transmise au médecin

- a. au médecin traitant par l'intermédiaire de l'élève qui doit retourner le voir (1)
  - b. au médecin de l'Education Nationale par l'intermédiaire de l'infirmerie (1)
- (1) rayer la mention inutile

### 3. l'élève rencontre le médecin

L'objet de cette visite doit permettre au médecin de renseigner le certificat médical figurant au verso de façon à donner à l'enseignant d'EPS toutes les indications utiles pour une adaptation de l'enseignement.

### 4. la fiche navette revient au Professeur d'EPS

Dans l'attente du retour de la fiche navette et d'un nouveau certificat médical, le certificat médical initial reste valable.

*Chaque établissement doit réfléchir aux mesures à prendre afin que l'information circule bien et que soient destinataires de cette fiche : le professeur EPS, le médecin de l'Education nationale, l'infirmière, l'élève majeur ou les parents.*